

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 25 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c. Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juillet 1876.

Chronique générale.

Les intentions de résistance que l'on prête au Sénat sont fort exagérées; il restera le pouvoir pondérateur créé par la Constitution, et les provocations ne feront pas sortir la majorité de son rôle: la loi de l'Exposition ne rencontre aucune opposition, et il est plus que probable que la loi sur la pension de M. Ricard sera votée. Quant au vote de la collation des grades, il paraît qu'il en sera de nouveau question à la rentrée, si, comme on nous l'affirme, M. Waddington est résolu à représenter aux Chambres la même loi amendée.

D'après certains journaux, plusieurs députés des gauches, qui se proposaient de prendre la parole dans la discussion du budget de la guerre, ont été indirectement prévenus qu'il serait fâcheux d'entrer dans la divulgation de certains articles de ce budget, qui doit être voté ou repoussé, mais non discuté publiquement.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une importante circulaire relative à la comptabilité des communes ou établissements de bienfaisance possédant un budget de plus de 3 millions.

Aujourd'hui, aux termes de la loi du 24 juillet 1867, ces budgets, soumis à l'approbation du chef de l'Etat, peuvent être modifiés en cours d'exercice par une simple décision ministérielle.

La circulaire précitée a pour but de remédier à cet état de choses: désormais, un décret sera nécessaire pour approuver les cha-

pitres additionnels et les crédits nouveaux inscrits pendant l'année.

Cette mesure aura pour effet de faire disparaître une contradiction choquante: il était, en effet, au moins illogique qu'un acte émanant du pouvoir hiérarchique inférieur, tel qu'une décision ministérielle, pût modifier des allocations primitivement fixées par le chef de l'Etat. (Patrie.)

C'est à la suite d'un entretien avec M. le duc Decazes que M. de La Rochette a ajourné la discussion de son interpellation sur l'érection en ambassade de la légation près du roi Victor-Emmanuel. La décision de M. de La Rochette a eu l'approbation des députés légitimistes.

Egalement après un entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. Pascal Duprat a ajourné le dépôt de son interpellation sur le fonctionnement des tribunaux mixtes en Egypte. M. le duc Decazes aurait insisté sur ce fait que le khédivé annonçait une communication aux puissances relativement à ce qui s'était passé, et qu'il y avait nécessité de l'attendre.

Le succès de la candidature de M. Chesnelong est aujourd'hui à peu près assuré.

La commission relative au recrutement des instituteurs et des institutrices primaires, qui a tenu une assez longue séance, a discuté spécialement la question des conditions qui devront être imposées aux instituteurs et institutrices non pourvus de brevets.

Ces conditions varieront suivant le temps depuis lequel ces instituteurs seront en fonctions. Ceux qui exerceront depuis cinq années seront probablement dispensés de l'obligation de passer des examens et d'obtenir des diplômes.

Ceux, au contraire, qui n'exerceront que depuis une année, devront passer un exa-

men dans les douze mois qui suivront la promulgation de la loi.

La commission n'a, d'ailleurs, pris encore aucune résolution définitive sur ces divers points.

On lit dans plusieurs journaux:

« M. le général Cialdini vient d'écrire à M. Thiers pour lui exprimer ses regrets de n'avoir pu lui présenter personnellement ses compliments, M. Thiers étant absent lorsque l'ambassadeur d'Italie s'est présenté à l'hôtel de la place Saint-Georges. »

M. le général Cialdini n'aurait sans doute pas remercié M. Thiers des remarquables discours sur la question romaine qu'il a prononcés au Corps législatif sous l'empire, et dans lesquels il flétrissait si justement la politique annexionniste, et notamment le « guet-apens de Castelfidardo. »

Le Patriote de l'Ardèche donne comme fort probable l'arrivée prochaine de Victor-Emmanuel, roi d'Italie, à la station thermale de Vals (Ardèche), où le général Cialdini vient de suivre un traitement avant de se rendre à Paris.

Un officier allemand vient de faire paraître à Berlin une brochure donnant des renseignements très-exacts sur tout notre système de fortifications de l'Est. Plusieurs planches intercalées dans la brochure donnent la configuration d'une partie de nos travaux militaires.

Les généraux commandant les corps d'armée font procéder en ce moment, sur toute la partie du territoire comprise dans leur commandement, à la révision de la carte de l'état-major.

On lit dans le Progrès de l'Est:

Un fait grave s'est passé avant-hier soir

sur la route de Toul, aux portes de Nancy. Un cavalier du 4<sup>e</sup> hussards a été attaqué par des Allemands, qui lui ont enlevé son shako; il a dégainé et a frappé un de ses agresseurs, mais il a été ensuite désarmé. Le blessé s'appelle Baptiste.

Une grosse nouvelle donnée par la Correspondance universelle:

« Nous apprenons qu'un groupe de porteurs de lots turcs a décidé en principe d'assigner la Banque de Paris en paiement du prix des actions aux taux de leur émission, se fondant sur l'interdiction en France des loteries et les circulaires de ladite Banque lors de l'émission des lots turcs. C'est là, comme on voit, un très-gros et très-intéressant procès au double point de vue du droit et des conséquences qui peuvent en résulter. »

On lit dans la Petite République française, un des journaux appartenant à M. Gambetta:

« M. Gambetta est monté à la tribune. LE LION A HÉRISSE SA CRINIÈRE, ET LES DROITES SE SONT TUES. »

Etranger.

ITALIE.

Le journal Rome publie la note suivante:

« Nous tenons de bonne source que de graves dissentiments existent dans le ministère. L'attitude de M. Nicotera vis-à-vis de ses collègues déterminerait ces dissentiments. Il faut donc s'attendre à ce que, dans un délai plus ou moins rapproché, la couronne soit forcée d'intervenir pour modifier la composition du cabinet, soit dans le sens de M. le ministre de l'intérieur, soit dans le sens opposé. »

Quelques marchands s'approchèrent à leur tour pour leur offrir de l'argent.

Cette distribution de secours rompit l'ordre que les condamnés avaient suivi jusqu'alors.

Ils se réunirent par groupes, ou s'assirent isolément sur les trottoirs, sans que leurs gardiens songeassent à s'y opposer.

Un d'eux pourtant était resté debout à la place même où il avait fait halte, la tête basse et les bras croisés sur sa poitrine.

C'était un jeune homme d'environ trente ans, bien fait, et dont le visage avait une expression ouverte et résolue. Il portait le costume des serfs russes; mais la blancheur de ses mains que n'avait évidemment altérée aucun travail grossier, son air libre, ses mouvements souples et gracieux, prouvaient suffisamment qu'il appartenait à une classe plus élevée.

Il fut arraché à sa méditation par la voix du vieillard auquel il se trouvait accouplé, et qui, plus fatigué sans doute, s'était assis à ses pieds, à côté d'un chien barbet qui semblait son compagnon.

« C'est donc ici Ecaterinebourg, monsieur Nicolas? demanda-t-il en russe, mais avec un accent qui trahissait son origine française. »

« C'est ici, répondit le jeune homme; nous voilà arrivés au terme de notre voyage, »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES BANNIS.

I.

Placée au point de partage des routes qui conduisent au midi et au nord de la Sibérie, la ville d'Ecaterinebourg semble être comme la porte de cette curieuse contrée. Bien que vous soyez en Asie depuis le moment où vous avez franchi l'Oural, vous apercevez encore ici des traces de l'Europe, mais ce sont les dernières. Au-delà vous ne trouverez plus rien de la civilisation qui vous a suivi jusqu'alors; et de quelque côté que vous vous dirigiez, en sortant d'Ecaterinebourg, vous trouverez la Sibérie dans toute son originalité, car au midi sont les Kirghiz et les Kalmoucks; au nord, les Ostiaks, les Samoyèdes; à l'orient, les Tongouses, les Youkaghirs, les Koriaks; tous peuples également sauvages.

Or c'est dans cette ville, placée à l'entrée

des contrées sibériennes, que doivent commencer les événements dont nous voulons donner le récit.

On était au milieu du mois de septembre 1766. Le soleil brillait de cet éclat trompeur qui, dans les contrées du Nord, annonce l'approche de l'hiver; ses derniers rayons faisaient étinceler les vitres des grandes maisons de pierre bâties par les négociants ou les employés des mines, et jetaient de longues traînées empourprées sur les toits moussus des petites maisons de bois occupées par les ouvriers.

Une population nombreuse, et portant, outre le vêtement national, les costumes variés de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Arménie, parcourait les trottoirs de bois qui bordent, des deux côtés, les rues tirées au cordeau mais non pavées, lorsque tout-à-coup il se fit un grand mouvement dans une de ces rues. Les passants s'arrêtèrent, et le cri: Les brodiaghi! les brodiaghi! gagna de proche en proche.

Les marchands, avertis par cette clameur, sortirent aussitôt des maisons, les fenêtres se garnirent de femmes, d'enfants, et tous les yeux se tournèrent du même côté.

Presque au même instant apparut au bout de la rue une troupe d'hommes enchaînés deux à deux et conduits par des cosaques: c'étaient les bannis envoyés par le gouver-

nement russe pour exploiter les mines ou peupler les campagnes de la Sibérie.

Parmi ces bannis, les uns subissaient le juste châtement infligé aux crimes commis contre la société; d'autres étaient des condamnés politiques, coupables de complots ou victimes de quelque persécution; le plus grand nombre enfin se composait de brodiaghi ou vagabonds, à qui le gouvernement donnait, malgré eux, une patrie.

On reconnaissait facilement ces derniers à leurs vêtements en lambeaux et à la nonchalance de leur démarche, ainsi qu'à l'expression insouciance et abruti de leurs traits.

La troupe, qui était composée d'environ deux cents bannis (moitié du contingent ordinaire de chaque mois) (1), s'arrêta devant une maison occupée par un des commandants militaires, où l'officier qui dirigeait l'escorte entra pour prendre des ordres.

Plusieurs femmes qui s'étaient mêlées aux spectateurs rentrèrent alors précipitamment chez elles, et reparurent bientôt avec du poisson fumé, du mouton et de l'eau-de-vie, qu'elles présentèrent d'abord aux cosaques afin de les disposer favorablement, puis aux bannis.

(1) On expédie en Sibérie environ 4,300 bannis par an.

ORIENT.

Les nouvelles d'Orient sont nobles, et la lutte tend à se perpétuer. On croit généralement que tout ce gâchis finira par une intervention des puissances.

Quant à la Roumanie et au rôle qu'on veut lui faire jouer, voici quelle est sa situation :

Depuis près de vingt ans, la Roumanie est en pourparlers avec la Turquie pour l'annexion sur le Delta du Danube de sept à huit cents mètres de territoire. Cette annexion, décidée en principe par les différents ministères de la Turquie, a toujours été différée par suite de la mauvaise organisation du gouvernement turc.

La Roumanie a transmis cette demande aux puissances en différentes circonstances, elle les a réitérées dans ces derniers temps ; mais de là à conclure que la Roumanie désire s'annexer une portion quelconque du territoire ottoman, il y a fort loin. En effet, toutes les populations qui entourent la Roumanie sont de race slave ou turque. Les populations de la Roumanie sont de race latine. Il y a là une incompatibilité de caractère et de mœurs qui rend impossible toute annexion de population tant à la Roumanie d'un côté, qu'à la Turquie de l'autre.

Le Lloyd de Pesth dit que, si le général Ignatieff a pu obtenir un congé en ce moment, cela signifie que sa présence à Constantinople n'est pas actuellement nécessaire, et c'est là un signe politique fort remarquable.

« On ne saurait prétendre, ajoute le Lloyd de Pesth, que le fait d'éliminer les causes de désaccord, s'il en existe, soit une concession de la Russie à l'Autriche-Hongrie, alors qu'il n'est qu'une conséquence de la politique officielle de Saint-Petersbourg. »

Le Fremdenblatt considère maintenant le congé du général Ignatieff comme l'avant-coureur de son rappel définitif, et en même temps comme le signe qu'une certaine tension existe dans les rapports déjà peu intimes de la Porte et de la Russie.

On écrit de Vienne à la Gazette nationale, de Berlin, à la date du 23 :

« Nous sommes en état de donner quelques indications se rattachant à certains arrangements qui ont été conclus d'une manière confidentielle à Reichstadt, et touchant lesquels aucune communication n'a été faite aux cabinets des autres puissances ni à qui que ce soit.

La discrétion qu'on a résolu d'observer à Saint-Petersbourg et à Vienne, concernant cette partie des négociations ou des pourparlers de Reichstadt, est tellement grande qu'on n'en a pas même informé les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires des deux empires. Cette partie des arrangements de Reichstadt se rapporte, comme on peut l'assurer d'une manière authentique, à certains principes généraux, d'après lesquels les puissances intéressées devront régler leur attitude, selon que les Turcs seront vainqueurs ou vaincus.

« Ce que l'on est parvenu à connaître de ces principes permet de constater qu'ils sont assez superficiels et que le système de l'entente au jour le jour qui joue un si grand rôle dans la crise orientale actuelle pourrait rester encore longtemps en vigueur s'il arrivait, ce qui est aujourd'hui peu probable, que la Serbie fit la conquête de la Bosnie. Au contraire, une défaite de la Serbie ne serait pas un cas au sujet duquel on fût obligé de s'entendre de nouveau. En attendant, l'entrevue de Reichstadt continue d'exercer une grande influence sur l'intimité croissante des cours de Saint-Petersbourg et de Vienne, malgré les assertions contraires de certaines feuilles viennoises et malgré les tentatives de rapprochement de l'Angleterre.

La croix de Saint-Georges, qui est toujours sur la poitrine de l'empereur François-Joseph, et la croix de Marie-Thérèse qui est continuellement sur celle de l'empereur Alexandre, empêchent toute scission entre l'Autriche et la Russie. Quelles que soient les sympathies du peuple hongrois et des hommes politiques de la Hongrie pour l'Angleterre, nous ne croyons pas que ce pays parvienne à détruire l'alliance des trois empereurs. »

La réception officielle du corps diplomatique à Constantinople par le nouveau sultan Mourad V devait avoir lieu ces jours-ci. Elle vient d'être aujourd'hui contremandée.

Il est prouvé aujourd'hui que le sultan est plus malade qu'on ne le disait. Les uns prétendent qu'il a le delirium tremens par suite d'abus de boissons ; les autres lui donnent une maladie non définie, mais qui le met dans l'impossibilité de se montrer.

Il y a à tout moment des consultations de médecins ; mais on se garde bien de faire connaître officiellement la maladie lente qui mine le sultan, comme si l'on craignait d'ébruiter la vérité.

Constatons seulement que Mourad V règne officiellement depuis deux mois, et que c'est la première fois qu'un souverain reste aussi longtemps sans recevoir le corps diplomatique. On ne désigne même plus d'époque pour cette réception officielle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nos deux Sociétés philharmoniques, musique municipale et musique des sapeurs-pompiers, quittent Saumur ce soir (samedi) à 7 heures 40, pour aller aux Sables-d'Olonne, où elles prendront part aux fêtes musicales organisées par l'administration de cette ville.

Le drapeau de la compagnie des sapeurs-pompiers et la bannière de la musique municipale seront portés au festival.

Le cortège de la Société des pompiers partira du théâtre et traversera notre ville à 7 heures, pour se rendre à la gare de la Vendée.

La musique municipale se réunira dès 6 heures 1/4 devant le théâtre, et se rendra ensuite chez M. le président de la Société,

où se trouve la bannière ; de là, elle se dirigera vers la gare.

Pendant le trajet, les deux musiques se feront entendre.

L'une et l'autre voyageront aux frais de la municipalité des Sables, qui offrira également un diner et le coucher à tous les membres des deux Sociétés.

Hier, après le tirage de notre journal, nous avons reçu la dépêche suivante :

« Great attraction. L'escadre cuirassée arrive aujourd'hui 28 juillet aux Sables-d'Olonne. Elle y stationnera jusqu'à mardi 4<sup>er</sup> août.

« Dimanche 30 juillet, de grandes manœuvres, auxquelles prendra part toute l'escadre, auront lieu en mer. Des embarcations nombreuses conduiront les visiteurs à bord des bâtiments de guerre. »

C'est la municipalité des Sables qui a pris l'initiative de ce projet et a fait les pas et démarches pour le mener à bonne fin.

Alors, de Rochefort on a écrit au commissaire du port des Sables pour prendre les mesures nécessaires.

Les divers bâtiments de guerre composant l'escadre resteront au mouillage en rade de deux à trois jours.

Sur la proposition du maire, la ville des Sables a voté une somme de 1,000 francs pour offrir un punch aux officiers du bord.

La distribution solennelle des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu mercredi prochain, 2 août, à une heure après midi, sous la présidence de M<sup>re</sup> Freppel, évêque d'Angers.

Les travaux de dessin seront exposés, dans une des salles de l'établissement, depuis lundi, à midi, jusqu'après la distribution.

Nous rappelons que le concours d'animaux du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur aura lieu demain dimanche, sur la place publique de Gennes.

LES RÉSERVISTES DE 1868 ET 1869.

Les Chambres paraissant disposées à accorder les crédits nécessaires pour l'appel sous les drapeaux des classes 1868 et 1869 pendant quatre semaines, par application de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, il y a lieu de rappeler à cette occasion que tout réserviste devenu impropre au service doit en faire immédiatement la déclaration, à la gendarmerie, laquelle transmet cette déclaration, avec une enquête sommaire et appuyée d'un certificat médical, au commandant de recrutement. Cet officier supérieur invite alors les hommes susceptibles d'être réformés à se présenter devant la commission spéciale.

Cette marche a été adoptée dans l'intérêt des hommes, ceux dont la réforme est prononcée ayant seuls droit à l'indemnité de route pour l'aller et le retour ; néanmoins, les intéressés, lors même qu'ils ne sont pas convoqués par le commandant de recrute-

ment, et quand ils croient avoir à exciper des motifs de réforme, peuvent se présenter devant la commission spéciale.

Ceux qui n'auront pas fait valoir en temps utile les infirmités dont ils sont atteints seront conservés dans les corps, où on leur utilisera d'une manière quelconque pendant toute la durée de la période d'exercices.

Les hommes qui seront convoqués, ceux surtout qui doivent prendre part aux manœuvres, feront bien de se munir de linges et d'apporter des chaussures déjà bricolées par l'usage, mais encore en bon état, cette précaution leur rendra moins pénibles les marches ou les exercices prolongés auxquels ils pourront être appelés à participer. Comme l'année dernière, il leur sera tenu compte de cet apport par le paiement d'une indemnité effectuée immédiatement après leur arrivée au corps. (Journal officiel.)

EXAMENS DU BACCALAURÉAT.

Session de 1876.

Les examens pour le baccalauréat des lettres commenceront à Angers le 31 juillet, à six heures du matin, à la préfecture, et dureront jusqu'au vendredi 4 août.

Les examens pour le baccalauréat des sciences et pour le diplôme de fin d'études spéciales commenceront le mercredi 2 août, à l'Ecole supérieure (rue Courte), à six heures du matin.

Les candidats à ces divers examens seront prévenus par lettres individuelles de la série à laquelle ils appartiennent et du jour de leur convocation.

COURSES DE LANGEAIS.

Voici le programme des courses qui auront lieu à Langeais le dimanche 4 août, à 2 heures 1/2 :

PRIX DE SAINT-MICHEL. — Military-Steep-chase, 2,000 mètres environ ; 8 à 10 obstacles. — Pour chevaux d'armes inscrits sur les contrôles, montés par des officiers de l'armée française, en activité de service.

Poids commun : 72 kilog. Tout cheval gagnant d'une course militaire plate ou à obstacles avant le moment de la course portera 3 kil. de surcharge ; de plusieurs courses, 5 kilog. (Sont exclus les chevaux de pur sang et ceux ayant pris part à une course publique autre qu'une course militaire.) Entrées 10 fr. — Forfait 10 fr. Un objet d'art au 1<sup>er</sup>. Les entrées au 2<sup>o</sup>.

PRIX DE LA VILLE DE LANGEAIS. — Military-Steep-chase. Spécialement réservé aux officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur. Poids commun 72 kil. ; 2,000 mètres environ ; 8 à 10 obstacles. Entrées 10 fr. — Forfait 10 fr. Un objet d'art au 1<sup>er</sup>. Les entrées au 2<sup>o</sup>.

PRIX DE SAINT-PATRICE. — Steep-chase, 2,500 mètres environ ; 10 obstacles, 500 fr. offerts par M. le vicomte de Chabrollet, pour chevaux de demi-sang. Poids commun 68 kil. Les chevaux de pur sang n'ayant pas

ou à peu près.

— Et ce n'est pas malheureux, reprit le Français ; car j'en avais assez de vos bois de sapins et de vos routes pavées de troncs d'arbres ! Encore si j'avais l'agilité de mon barbet... car ce brave Vulcain ne paraît pas plus fatigué qu'au moment du départ ; mais un professeur de calligraphie a plus de poignet que de jarret... et cependant, à l'heure qu'il est, j'ai les membres si roides qu'il me serait impossible de filer le moindre paraphe orné.

A ces mots, le vieillard décrivit dans l'air une arabesque avec la main, comme s'il eût voulu s'assurer du plus ou moins de rigidité de ses muscles.

Le regard de Nicolas s'arrêta sur le bonhomme avec une sorte de compassion, et il dit :

— Pauvre père Godureau ! pourquoi avez-vous quitté la France ?

Le vieillard plia les épaules en soupirant.

— Ah ! vous avez raison, monsieur Rosow. Mais on me parlait de Saint-Petersbourg comme du Pérou ; je devais, disait-on, y faire fortune en moins de rien... Je me suis laissé séduire, et je me suis expatrié avec Vulcain... à cinquante-cinq ans !... C'était une impardonnable folie... aussi en suis-je puni, vous voyez. Pour avoir copié une lettre dont je ne comprenais pas un mot, on

m'accuse d'avoir pris part à un complot contre l'Etat, on fait de moi un conjuré ! Comprenez-vous, cher monsieur Nicolas ? Pierre Godureau, un homme de cinquante-cinq ans, un professeur de calligraphie, soupçonné d'aspirer au rôle de Brutus !... Ah ! si j'avais seulement pu voir le ministre, je lui aurais prouvé son erreur.

— Comment cela ?

— Parbleu ! je lui aurais dit de me regarder.

Nicolas ne put s'empêcher de sourire.

L'aspect du vieux maître d'écriture était en effet assez caractéristique pour suffire à sa justification. Il avait une de ces figures bénignes et étonnées qui peuvent annoncer une bonne nature de dupe, mais non de conspirateur. Ses gros yeux myopes, son long nez blafard sur lequel se dessinait toujours la trace rouge laissée par les lunettes, sa grande bouche dégarnie, et son menton pendant, donnaient même à l'ensemble de sa physionomie quelque chose de bouffon qui appelait le rire.

Quant à son costume, il tenait à la fois du magister et du sonneur de cloches. Il portait un habit cannelle, un gilet dont le fond avait été blanc, et sur lequel les taches de tout genre avaient remplacé les fleurs effacées, une culotte noire, et des bas de laine violette.

De sa poche sortait une de ces longues écritures de basane surmontées d'un garde-plumes, et un rouleau de papier soigneusement enveloppé.

En voyant le sourire de son jeune compagnon d'infortune, Godureau reprit d'un air triomphant :

— Oui, j'aurais dit à Son Excellence de me regarder, et c'est ce que je dirai également au premier commandant militaire que nous rencontrerons... Il est clair qu'il y a erreur.

Nicolas secoua la tête.

— En tout cas, n'espérez point la faire réparer, dit-il ; les chefs militaires qui commandent ici sont chargés de garder les bannis, non de vérifier la cause de leur bannissement.

— Eh bien ! je ferai parvenir une pétition à l'impératrice.

— Reste à en trouver le moyen. Vous avez vu comment les cosaques de l'escorte ont accueilli votre proposition à cet égard...

— Parce qu'ils sont aux gages du gouvernement ; mais je m'adresserai à des gens indépendants... Après tout, il est impossible que l'on ne s'intéresse point à ma situation. Si j'étais un vagabond ou un voleur, comme la plupart de nos compagnons, à la bonne heure... mais je suis une victime politique, et j'espère bien profiter de notre séjour ici...

Il s'arrêta tout-à-coup.

— Qu'y a-t-il ? demanda Rosow, qui pendant que le vieux maître d'écriture parlait avait allumé sa pipe et se préparait à fumer.

— Voyez donc cet homme qui s'est arrêté là, à quelques pas, et qui nous regarde dit Godureau.

Nicolas se détourna.

— D'après son costume, dit-il, ce doit être un riche marchand de Beresov.

— On dirait qu'il veut nous parler, qu'il n'ose approcher.

— Oh ! je vois ce que c'est, reprit Nicolas, la fumée de mon tabac l'épouvante.

— Comment cela ?

— C'est un staroverzi ou vieux croyant, une secte religieuse proclamant que c'est ce qui sort par la bouche qui souille ?

— Et qui en a conclu que la fumée de la pipe était un péché.

— Se peut-il ?

— Vous allez voir.

(La suite au prochain numéro.)

été dans une écurie d'entraînement en 1876  
seront admis avec 5 kil. de surcharge. —  
Les chevaux de demi-sang ayant gagné  
2,000 fr. et au-dessus porteront 3 kil. de  
surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil.  
de décharge.  
Entrées 25 fr. — Forfait 15 fr., s'il a été  
déclaré avant le 10 août.  
Les entrées au 2<sup>e</sup>.

PRIX DU COMICE AGRICOLE. — Military-  
Steeple-chase. Mêmes conditions que pour  
le prix de Saint-Michel.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES. — Steeple-  
chase. 3,500 mètres environ; de 15 à 20  
obstacles. Pour tous chevaux. Poids com-  
mun 68 kil. Tout cheval de pur sang portera  
9 kil. de surcharge; 9 kil. s'il est gagnant  
d'un prix de 2,000 fr. et au-dessus, entrées  
comprises.

Tout cheval de demi-sang ayant gagné  
2,000 fr. portera 4 kil. de surcharge.  
Les gentlemen recevront 3 kil. de dé-  
charge.

Trois chevaux parlants appartenant bonà  
à des écuries différentes, ou pas de  
course.

Entrées 50 fr. — Forfait 25 fr., s'il est  
déclaré avant le 10 août.  
Prix 1,000 francs.  
Les entrées au 2<sup>e</sup>.

Le parcours sera indiqué le 13 août à par-  
tir de 9 heures du matin.

Engagements jusqu'au 10 août, 5 heures  
du soir, à la mairie de Langeais, chez M.  
le secrétaire de la Société des courses.

Les Commissaires sont : MM. E. Coulou-  
my, P. Dupré, H. Escudé, Dorizon, R. du  
Saussey, de Pierres, A. Lemesle.

Hélas ! nous n'aurons pas de régates à  
Saumur. Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu  
de M. le secrétaire de la Société nautique de  
Tours la lettre suivante. Elle contient quel-  
ques phrases peu parlementaires dont notre  
confère ne voit pas l'utilité, et qu'il rem-  
place par des points.

Tours, 27 juillet 1876.

Monsieur le Rédacteur du *Journal*  
de *Maine-et-Loire*.

Je ne répondrai pas directement à la  
Société nautique d'Angers; je craindrais  
de me laisser entraîner à de trop justes ré-  
penses.

Si le ton de ma lettre a surpris cette So-  
ciété, la forme de la sienne nous a stupéfiés.  
Néanmoins, comme il importe qu'elle  
sache à quoi s'en tenir au sujet de la propo-  
sition qu'elle nous fait pour dimanche, j'ai  
de nouveau recours à votre obligeance pour  
lui faire savoir.

En déplaçant le défi du lieu où nous  
l'avons offert, ceux qui le proposent ne dou-  
tent pas que ce déplacement n'en soit l'an-  
nullation, attendu que les régates de Tours  
ne peuvent pas se faire à Saumur.

N'est-il pas mieux valu, au lieu d'é-  
crire si longtemps, rendre la parole aux avi-  
rons pendant quelques minutes.

Recevez, monsieur le Rédacteur, etc.

Edmond LECAT,

Secrétaire de la Société nau-  
tique de Tours.

Le *Maine-et-Loire* ajoute :

Dans dix jours, aux régates de Cognac,  
l'arrain neutre, les avirons auront la parole.

Messieurs les Angevins, battez mes-  
sieurs les Tourangeaux, et vous donnerez à  
la Société nautique de Tours la meilleure ré-  
ponse possible.

Messieurs les Tourangeaux, arrivez les  
premiers, et vous ferez oublier votre défaite  
de l'année dernière à Cognac et aussi votre  
défaite de dimanche dernier à Angers, dans  
la course à deux avirons.

LES ÉTOILES FILANTES.

Encore une étoile qui file,  
Qui file, file et disparaît !

écrit Béranger au refrain d'une de ses plus  
poétiques chansons. Ces deux vers sont une  
actualité; car nous sommes entrés dans la  
période des chaudes soirées que traverse le  
vol des étoiles filantes. La canicule nous a  
ouvert sa porte de feu, et le génie malin qui  
nous renferme périodiquement dans cette  
cage de flammes semble fêter cet anniver-  
saire par un feu d'artifice tiré dans les ré-  
gions supérieures du ciel.

Les étoiles filantes ! Qui de nous n'a  
cherché à suivre des yeux leur course rapide

et ne s'est demandé où tombait leur globe  
ardent ? Ce dut être un des premiers étonne-  
ments des hommes. Les pères de Chaldée,  
habités à la fixité des guides lumineux  
qu'ils avaient choisis, devaient voir avec  
effroi s'enfuir et se dérober ces lumières va-  
gabondes. Sans doute compaient-ils après  
leur chute le troupeau sublime de leurs  
astres familiers pour voir si aucun ne man-  
quait à l'appel. Ce sentiment d'inquiétude  
est encore au fond de tous ceux qui aiment  
la clarté des nuits, plus douce que celle des  
jours, et se plaisent au spectacle fidèle des  
constellations.

Tout le monde sait, aujourd'hui, que les  
étoiles filantes, improprement nommées,  
sont de simples météores ignés que le fro-  
tement allume et qui s'éteignent sans avoir  
atteint la consistance moléculaire.

Les étoiles filantes ! Les poètes de tous les  
temps et de tous les pays leur ont comparé  
les destinées fugitives de ceux d'entre nous  
qui ne doivent pas se survivre dans la mé-  
moire des hommes après avoir jeté quelque  
clarté sur leur passage : artistes dont les ri-  
queurs du temps ont étouffé le génie, jeunes  
filles que la mort a surprises dans la fleur  
de leur beauté, êtres faits pour la lumière et  
que le sein profond de l'ombre a engloutis.  
L'image est saisissante et juste. Tous nous  
avons cru reconnaître des âmes amies et  
envolées trop tôt dans ces feux ailés qui  
éblouissent un instant nos yeux et que nous  
ne reverrons plus. Nous avons élevé vers  
eux une pensée ou un souvenir, comme s'ils  
pouvaient l'emporter vers ceux qui, comme  
eux, habitent maintenant le grand pays de  
la lumière !

Dans quelques jours, leur apparition sera  
plus intense encore, et ce sera une véritable  
pluie incandescente qui descendra des hau-  
teurs du ciel vers l'horizon. Ce spectacle est  
des plus beaux pendant les quelques nuits  
où il atteint son plus grand éclat, quand un  
voile de nuages ne le cache pas à nos yeux,  
comme pour interdire à la terre l'accès des  
mystères d'en haut.

Le tribunal correctionnel d'Orléans a con-  
damné à deux mois de prison le sieur Cha-  
telain, né à Ouzouer-sur-Loire (Loiret), do-  
mestique, demeurant à Maison-Rouge, com-  
mune de Sennely, pour s'être mutilé volon-  
tairement dans le but de se soustraire à ses  
obligations militaires.

Chatelain, à l'expiration de sa peine, sera  
mis à la disposition de l'autorité militaire  
pour tout le temps de service qu'il doit à  
l'Etat, et dirigé sur la compagnie de pion-  
niers de discipline à Guelma.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain dimanche 30 juillet, une troupe  
d'artistes du Grand-Théâtre de Nantes jouera  
sur notre scène *Charlotte Corday*, drame his-  
torique et patriotique en 6 actes, de Pon-  
sard, et les *Tribulations de Moncassin*, vaude-  
ville en un acte.

Faits divers.

M<sup>me</sup> Thérèse de Hulsenstein, qui fut do-  
moiselle d'honneur de l'impératrice Marie-  
Thérèse, vient de mourir à Prague, à l'âge  
de 119 ans.

Il existe en Bas-Médoc une section de  
commune qui n'a peut-être pas son égale en  
France. C'est la section du Centre dans les  
communes de Jau, Loirac, Dignac, canton  
de Saint-Vivien.

Depuis 40 ans bientôt que la section du  
Centre s'est formée, il est né 40 enfants;  
sur ce nombre, 39 filles et... un garçon !!!

Au point de vue du recrutement de l'ar-  
mée, que pense d'une telle contrée M. le  
ministre de la guerre ?

Cinq jeunes filles noyées. — Une terrible  
catastrophe s'est produite la semaine der-  
nière près de Morez (Jura), et dans quelles  
circonstances !

A Foncine-le-Bas, cinq jeunes filles, ap-  
partenant à cinq familles des plus notables  
du pays, se confièrent à l'habileté d'un  
batelier qui navigue sur le petit lac voisin et  
s'embarquèrent sans défiance dans un petit  
canot que ce dernier dirigeait.

Le canot s'éloigna de la rive. Était-il mal  
conduit, était-il en mauvais état ? je ne sau-

rais vous le dire, tout ceci étant expédié à la  
hâte.

Ce qu'il y a de trop certain, c'est que tout  
à coup le bateau s'enfonça, les cinq jeunes  
filles poussent d'horribles cris de détresse,  
reviennent un instant sur l'eau, puis sont  
englouties par le lac, uni en ce moment  
comme un miroir.

Le batelier, sans songer à sauver les  
jeunes victimes, fit force de bras vers le  
rivage et put atterrir. On eut beau chercher  
des secours, il était trop tard; les cinq  
jeunes filles étaient noyées.

Le lendemain, on a retrouvé leurs cada-  
vres les uns après les autres. On dit que  
deux d'entre elles étaient enlacées dans un  
suprême adieu. Je vous laisse à penser si la  
population de notre pays est affreusement  
impressionnée par ce drame sans exemple  
pour nous. Les cinq familles sont dans le  
désespoir, et dans tous les villages de la  
montagne on ne parle que de cette horrible  
fin.

Les nouvelles contradictoires et souvent  
étranges qui sont fournies depuis le com-  
mencement de la guerre par les reporters  
de journaux envoyés en Serbie et en Tur-  
quie, nous remettent en mémoire une assez  
jolie anecdote.

On avait envoyé en Russie un jeune  
homme qui en était encore à ses débuts  
comme correspondant.

Sa première lettre commençait ainsi :  
« Saint-Petersbourg est assez calme, bien  
qu'on y entende crier tous les matins : « As-  
sassin ! assassin ! »

Or, assassin en russe veut dire saumon.  
C'était tout simplement un cri de marchand  
de poissons, et notre jeune littérateur s'était  
imaginé qu'il y avait chaque matin toute  
une série de crimes.

Le feu venait d'éclater dans un village.  
En quelques minutes, l'incendie avait pris  
d'immenses proportions et la moitié des  
maisons étaient embrasées. Les autorités et  
les pompiers de la ville voisine accoururent.  
Le soir, quand le feu fut éteint, le maire du  
village incendié, qui était fort riche, reçut  
ces messieurs à dîner et dit en les recondui-  
sant :

— Quel dommage que nous n'ayons pas  
souvent comme ça de petites occasions de  
nous réunir !

COINCIDENCES PROFESSIONNELLES.

On lit dans la *Vigie algérienne* :

« L'exécuteur des hautes œuvres en Algé-  
rie, M. Razeneuf, est, nous assure-t-on,  
parti ce matin par le train d'Oran, escorté de  
ses aides et de son instrument, se rendant à  
Perégaux où l'exécution de Bouzian et deses  
acolytes doit avoir lieu demain matin. »

A rapprocher de M. Gâtechair, maître d'ar-  
mes. — A Tours, il y a un marchand de vin  
qui s'appelle Marchandau; un autre se  
nomme Sécheresse.

Nous avons bien connu à Nantes un mar-  
chand de vin nommé Couraleau, un cor-  
donnier nommé Soulier, et à Lorient deux  
maîtres d'armes dont l'un s'appelait Fleuret  
et l'autre Tierce.

Encore les cuisinières :

— Vos conditions m'agrément, madame, je  
vois que je serai bien chez vous.

— D'autant, ajoute la maîtresse de mai-  
son, qu'à part les repas, vous n'aurez rien  
à faire; il y a beaucoup d'autres domesti-  
ques : deux femmes de chambre, un cocher,  
un valet de pied, un valet de chambre et un  
jardinier.

— Ah !... Et madame veut-elle me dire  
qui fera le dîner des domestiques ?

Nous empruntons aux croquis hebdomadaires de  
Cham, dans le *Charivari*, le dialogue suivant entre  
deux boursiers.

« — J'ai parié pour les Turcs ! j'ai gagné !  
\* — Ah ! diantre ! Et moi pour les Serbes !  
\* — Qu'est-ce que ça fait ? Ils ont gagné  
aussi ! »

Un mois de télégraphie militaire résumé en ces  
trois lignes !

Dernières Nouvelles.

La commission du Sénat chargée d'exa-

miner le projet de nomination des maires  
s'est réunie hier et a tenu une séance qui a  
duré deux heures et demie, sous la prési-  
dence de M. de Parieu. Elle a entendu M. le  
garde des sceaux et M. le ministre de l'inté-  
rieur.

Les ministres ont rappelé dans quelles  
circonstances le projet avait été présenté ;  
ils ont signalé l'urgence de ce projet à la  
commission et ont demandé une solution  
avant la prorogation.

Ils maintiennent intégralement le projet  
tel qu'il a été accepté par la Chambre des  
députés, y compris l'article 3, et ont fait re-  
marquer sur ce point que le gouvernement  
avait toujours eu la pensée de procéder à  
des élections municipales générales après la  
mise en vigueur de la loi organique et qu'il  
était logique, par conséquent, de procéder à  
ces élections après que les conseils munici-  
paux auront été, par la loi en discussion,  
investis de la prérogative la plus importante,  
celle de nommer les maires.

M. le ministre de l'intérieur a particulière-  
ment justifié la nomination par le gouverne-  
ment des maires de chefs-lieux de canton  
par des raisons tirées de l'ordre administra-  
tif.

M. de Parieu a insisté pour le maintien de  
la loi de 1854, en faisant observer que le  
gouvernement n'était pas obligé de prendre  
les maires en dehors des conseils munici-  
paux.

La commission s'est ajournée à lundi.

On lit dans le *Soleil* :

Un de nos correspondants particuliers,  
en qui nous avons la plus grande confiance,  
nous adresse la dépêche suivante :

« Semlin, 27 juillet, 3 h. soir.

» La situation est très-critique, tant au  
point de vue politique qu'au point de vue  
militaire.

» Le prince Milan revient à Belgrade avec  
l'intention de solliciter une intervention di-  
plomatique.

» Les généraux Zach, Leschanin et Alim-  
pitz ont été remplacés.

» Le parti qui conspire en faveur de Ka-  
rageorgewitch prend une attitude mena-  
çante.

» Une grande quantité de chassepots  
vendus par des maisons allemandes entrent  
en Serbie par la frontière de la Roumanie.

» Je vous adresse une lettre sur la situa-  
tion. »

L'Agence Mac-Lean communique la dépê-  
che suivante :

« Vienne, 28 juillet, 11 h.

» Le *Tagblatt* dit que le changement du  
chef de l'Etat à Constantinople est déjà un  
fait accompli.

» Abdul-Hamid est régent provisoirement.  
La mort de Mourad V est attendue d'heure  
en heure. »

On remarquera la singularité de ce der-  
nier paragraphe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illus-  
tré* publie dans son numéro de la semaine dernière :

La *Résistance*, statue de M. Cabot, commandée par la  
ville de Dijon; grand concert à Philadelphie, le jour de la  
fête du centenaire de l'indépendance des États-Unis; une  
rue de Philadelphie pendant la fête; le pavillon du Jury de  
l'exposition internationale de Philadelphie; les païstirs de  
l'été à Paris; Salon de 1876: une *Noce bourguignonne*  
au XVIII<sup>e</sup> siècle, tableau de M. A. Perret; manœuvres  
d'artillerie à bord du vaisseau cuirassé turc *Messoudieh*  
(deux gravures); exposition internationale de Bruxelles:  
LL. MM. le roi et la reine des Belges visitant les appareils  
de l'ingénieur Bazin; le Skating Ring du faubourg Saint-  
Honoré. — Rébus, problème d'échecs.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés une  
PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle: LE THÉÂTRE  
DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. —  
Abonnement: Paris et départements, un an, 22 fr.; six  
mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux: 3, rue Auber  
(place de l'Opéra).

Souscription publique

A 14,000 TITRES D'ANNUITÉS

A RECEVOIR DU

GOVERNEMENT RUSSE

(Décrets des 19 septembre 1875 et 4 mai 1876)

LES SUBVENTIONS

et paiements à recevoir du Gouvernement  
par la *C<sup>ie</sup> Anonyme Russe pour l'exploitation des  
richesses minières de la Russie*, constituée, par

**AUTORISATION MINISTERIELLE**, au capital de cinq millions de francs, ont été apportés à une SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE, dont le siège est à Paris, rue de Choiseul, 46, créée dans le but d'ENCAISSER SEMESTRIELLEMENT LES SOMMES DUES PAR L'ÉTAT et de les répartir entre les porteurs des TITRES D'ANNUITÉS.

La Société civile est administrée par :  
**MM. BARON DE LASSUS-SAINT-GENIES**,  
 C. \*, propriétaire.  
**COMTE DE MONTBLANC**, propriétaire.  
**E. COUPELLIER**, notable commerçant,  
 à Paris.

**GARANTIES DE L'EMPRUNT :**

- 1° L'encaissement de sommes s'élevant à 13,617,435 francs, payables par le Gouvernement Russe, d'après décrets impériaux.
- 2° Les bénéfices à provenir de l'Exploitation des Mines et des services de navigation.
- 3° Tout le matériel d'exploitation et de navigation appartenant à la Compagnie.

**PRODUIT. — AMORTISSEMENT.**

Ces titres portent intérêt annuel de 25 f., payables, en or, à Paris, sans impôt, les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année. Ils sont remboursables à 500 fr., en 24 ans par tirages semestriels, à partir de 1877.

**PRIX D'ÉMISSION: 400 FRANCS**

(Jouissance du 1<sup>er</sup> Juillet 1876)

PAYABLES COMME SUIV :

- 50 Fr. en souscrivant ;
  - 150 — à la répartition ;
  - 100 — du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 1876 ;
  - 100 — du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 1876 ;
- Il sera bonifié 6 0/0 pour les versements anticipés.

Ceux qui se libéreront en souscrivant n'auront à verser que 397 francs, donnant un revenu annuel, amortissement compris, de ..... 7 fr. 35 %  
 Ce qui équivaut :

à de l'Emprunt Russe au cours de 67 75  
 à des Obligations Foncières Russes à 338 75

L'inscription à la Cote officielle sera demandée.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**  
**Le Jeudi 3 août 1876**

A PARIS : Au siège social, 46, r. de Choiseul ; et au CREDIT FRANÇAIS, 46, r. Laflitte ;  
 A SAINT-PETERSBOURG, maison Rogoff ;  
 Dans les départements, chez MM. les banquiers et agents de change.  
 On peut souscrire, dès à présent, par pli chargé.  
 Tous coupons échéant en Août, Septembre et Octobre, sont acceptés en paiement.

**CREDIT GÉNÉRAL** — La maison **ABEL PILON**, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, à partir du 20 juillet

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	70	10	» 30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	735	5	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	690	12	50
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	100	50	» 55	Crédit Mobilier. . . . .	180	5	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	460	1	25
5 % jouiss. novembre. . . . .	107	95	» 30	Crédit foncier d'Autriche. . .	460	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	532	50	7
Obligations du Trésor, t. payé.	485	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	447	50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	328	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	598	75	»	Orléans. . . . .	341	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	498	75	» 1 3/4	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . .	986	35	6 3/4	Paris-Lyon-Méditerr., . . . . .	341	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	514	75	» 2 1/2	Midi, jouissance juillet. . . . .	757	50	2 50	Est. . . . .	330	50	»
— 1869, 3 % . . . . .	374	»	1 50	Nord, jouissance juillet. . . . .	1245	»	6 3/4	Nord. . . . .	322	75	»
— 1871, 3 % . . . . .	351	»	1	Orléans, jouissance octobre. . . .	1023	50	»	Ouest. . . . .	322	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	490	»	2 50	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	660	»	»	Midi. . . . .	320	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	600	»	»	Vendée, 350 fr. p. jouiss. juillet.	1235	»	5	Deux-Charentes. . . . .	315	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	680	»	1 25	Société immobilière, j. janv. . . . .	14	»	1	Vendée. . . . .	269	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet. .	367	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	302	50	2 50	Canal de Suez. . . . .	533	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . .	330	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . .	725	»	15								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin.		soir.	
6 — 45 —	1 — 37 —	7 — 17 —	10 — 37 —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures 30 minutes du matin.		soir.	
8 — 30 —	9 — 41 —	12 — 38 —	4 — 24 —

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
 En totalité ou par parties.

**LA FERME DES NOYERS**  
 Située à Russé, commune d'Allonnes,  
 Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité vingt hectares quatrevingt-treize ares deux centiares.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation au 1<sup>er</sup> novembre 1876.  
 Toutes facilités seront données pour les paiements.  
 S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements :  
 1° A M. PAUL RAVOIS, juge de paix à Saumur ;  
 2° A M. JOLY, ancien architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve ;  
 3° Et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UN JARDIN**  
 Rue Saint-Lazare, n° 34.  
 S'adresser audit notaire. (340)

Etude de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande.

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,  
 En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire Inférieure),  
 Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi,  
 Dans la ville du Poulliguen,

**UNE MAISON**  
 Ayant une belle façade sur le port et consistant en : rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces ; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces ; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.

Pour tous renseignements et pour en traiter avant l'adjudication, s'adresser audit M<sup>e</sup> QUIROUARD, ou à M<sup>lle</sup> Aline CEMERLE au Poulliguen.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1877,  
**UNE MAISON**  
 Située à Saumur, rue d'Orléans,  
 Actuellement occupée par M. Decourt, négociant.

Vastes magasins.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> SIMON, rue de la Grise, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A VENDRE**  
**PAILLE DE LITIÈRE**  
 De 30 à 40 francs la charretée, suivant qualité.  
 S'adresser aux magasins à fourrages de Saumur. (364)

**A CÉDER**  
 Pour cause de santé,  
**MODES ET LINGERIE**  
 Dans l'Indre-et-Loire.  
 Affaires sûres. — Facilité.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
 PROPRE AU COMMERCE  
 Située rue Saint-Nicolas, n° 29,  
 Beau rez-de-chaussée, cuisine, caves, chambres à coucher et grenier.  
 S'adresser à M. BRETON, propriétaire. (330)

**MAISON**  
**A LOUER**  
 Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie,  
 Pour la Saint-Jean 1877.  
 S'adresser à M. GUILLEMÉ, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
 L'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1877,  
**UNE VASTE MAISON**  
 PROPRE AU COMMERCE  
 Située à Saumur, quai de l'Ecole.  
 Cour et remise.  
 S'adresser à M. UNALSERRE, qui l'occupe. (353)

**A LOUER**  
 En totalité ou par parties,  
**VASTES CAVES**  
 PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
 Situées à Saumur, rue des Basses-Perrrières.  
 S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**AVIS.**  
 M. DUBOIS fils, de Doué, tuteur à l'interdiction de M. SIMON, ancien huissier à Saumur, prévient le public, pour la dernière fois, qu'il ne paiera pas les dettes contractées par M. SIMON. (374)

**ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER**  
 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**  
 Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

**RIELLANT**  
 DENTISTE  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM**

**MALADIES DE LA PEAU** Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, etc., guéris sûrement par la Pomme de Seigne pharmacien à Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.

**HERNIÉS** Chutes et déviations de matrice. Guérison radicale en 8 jours, sans danger, par le spécifique de Fleury, pharm. au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 50 fr., pour enfants, 30 fr.

**LE BIBERON-POMPE MONCHOVAUT** récemment inventé, est le seul qui n'échauffe pas, et n'épuise pas les enfants, parce qu'il est le seul qui imite parfaitement le sein de la mère, attendu que le lait monte toujours, sans aucun effort de succion, et qu'il ne redescend pas. — Approuvé par les Sommités médicales. — Il est garanti. — Essayez avant de l'acheter. — Dépôt général, à Paris, Pharmacie centrale de France, 7, rue de Jony. — La fabrique à Laon, envoie franco le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent.; et dans les villes sans dépôt, un biberon-pompe soigné, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 3 fr. 50.

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT. (214)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
 Hôtel de Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.